

Les représentants syndicaux du site de la [CHAPELLE DARBLAY](#) (siège à Grand Couronne), spécialisé dans la production de papier recyclé et mis en vente par son propriétaire le groupe finlandais [UPM KYMMENE FRANCE](#), ont obtenu la préservation du site pendant un an. Même si le plan de licenciement prévoit la suppression des 230 salariés du site, ce délai offre la possibilité d'une reprise et d'un maintien de l'activité.